



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-131

**Avenant de projet à la convention cadre pluriannuelle action cœur de ville
Opération de Revitalisation du Territoire
(Action cœur de ville)**

8.51

Rapporteur : Jean-Michel POISSON

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	9
Votants	38

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 06 octobre 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÈME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Était absente

Florence ARCHAMBAUDIERE

Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Sébastien LEROUX, Fouzia KAMAL donne procuration à Amber NIAZ, Christine PICARD donne procuration à Mounir CHAKKAR, Nelson FONSECA donne procuration à Alain GUENZI, Lydie GUERIN donne procuration à Caroline VABRE, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Carine GENTIL donne procuration à Sabine FRETEY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN.

Le dispositif Action Cœur de Ville a pour ambition de revitaliser les villes ayant une fonction de centralité pour leur bassin de vie. En effet, le plan national Action cœur de ville répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire. La Ville de Dreux a été retenue en 2018 comme ville Action Cœur de Ville. Afin de répondre à la l'article 157 de la loi ELAN, une convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) a été signée en 2019. Ainsi, et depuis maintenant 5 ans, la Ville de Dreux a lancé de nombreux projets ambitieux comme par exemple la requalification du parvis de la gare, requalification du théâtre....

Afin de permettre aux villes de poursuivre leurs politiques de revitalisation, le programme a été prolongé pour trois années supplémentaires et s'achèvera en 2026. Dans le cadre d'Action Cœur de Ville 2, un avenant à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) est nécessaire, c'est pourquoi, la ville de Dreux et ses partenaires ont travaillé sur un projet d'avenant conservant les 5 axes initiaux :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

Cet avenant permet donc de poursuivre des actions majeures pour le territoire comme l'OPAH-RU, les campagnes de rénovation de façades et de vitrines commerciales, la maison des femmes, la rénovation des Monuments, mais aussi d'en développer de nouvelles en lien avec les attentes de l'Etat sur les questions de transition écologique et des entrées de ville. En effet, les dysfonctionnements liés aux entrées de ville sont communs à de nombreuses collectivités et c'est donc pour cela que les conventions Cœur de ville se sont ouvertes à ces périmètres. La ville de Dreux fait partie des 45 villes retenues au nouveau dispositif entrées de ville sur les 234 villes Action Cœur de ville. Cet avenant a donc pour objectif d'intégrer ces deux sujets, ainsi 3 entrées de ville seront traitées :

- Entrée de ville - Avenue du Général LECLERC - Dreux
- Entrée de ville - Avenue des Fenôts – Dreux
- Entrée de ville – quartier spectaculaire – Vernouillet

L'ORT permettra donc de partager avec l'ensemble des partenaires les projets futurs du territoire portés par la ville, mais aussi par la ville de Vernouillet et l'Agglo du Pays de Dreux qui auront pour objectif d'améliorer le cadre de vie des drouais.

Considérant l'avis favorable du comité de pilotage en date du 13 septembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Comité régional des Financeurs en date du 25 septembre 2023,

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Gambuto), de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Jean-Michel POISSON,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, moins 11 abstentions : Josette PHILIPPE, Pascal ROSSION, Chérif DERBALI (pouvoir à M. ROSSION), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Jacques ALIM (pouvoir à Aïssa HIRTI), Caroline IFTEN, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL (pouvoir à Sabine FRETEY), Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY.

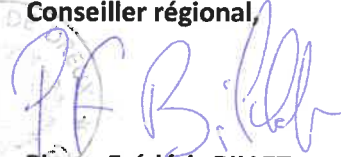
- Approuve l'avenant à l'Opération de Revitalisation du Territoire,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 16 octobre 2023

**Le Maire,
Conseiller régional,**

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20231016-DEL2023-131-DE
Date de télétransmission : 16/10/2023
Date de réception préfecture : 16/10/2023